

**PROJET DE RÈGLEMENT N° 2019-606 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 89-663
RÈGLEMENT DE PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE ABROGEANT LES AIRES
PAE-3 (LE SOUS-BOIS) ET PAE-4 (LE CAMPING)**

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées par le projet en titre de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 19 novembre 2019, le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a adopté le projet suivant :

Le projet de Règlement n° 2019-606 modifiant le Règlement n° 89-663 Règlement de plan d'aménagement d'ensemble abrogeant les aires PAE-3 (Le Sous-Bois) et PAE-4 (Le Camping) Ce projet de règlement vise à régulariser et encadrer l'usage du camping qui est actuellement exercé dans l'aire PAE-4 et encadrer le développement qui pourrait avoir lieu dans l'aire PAE-3.



La zone visée par ce projet de règlement se situe au secteur nord du lac Saint-Augustin et est délimitée au nord-est par les 145, 151 et 151A, chemin du Lac, au sud-est par le lac Saint-Augustin, le 2066 et le 2045, 20^e Avenue, la rue Gale et le 2105 de cette même rue, au sud-ouest par le 2105, rue Gale, les lots 2 814 405 et 5 365 300 et les 2145 et 2155 rue du Sous-Bois et au nord-ouest par le 155, 159, 161, 163, 165 et 167 chemin du Lac, une partie du chemin du Lac et le lot 2 814 513.

Une assemblée publique de consultation aura lieu lors d'une séance extraordinaire du conseil municipal le 27 novembre 2019 à 19 h 30

au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures. L'objet de l'assemblée est de recevoir les commentaires, avis et suggestions des citoyens au sujet de ce projet de règlement. Lors de cette assemblée publique, le maire expliquera le contenu de ce projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement ainsi que l'illustration des zones visées peuvent être consultés les jours ouvrables aux heures d'ouverture de l'hôtel de ville, au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures,
ce 20 novembre 2019

Le greffier,
Daniel Martineau, notaire
www.VSAD.qc.ca